Rapport :

Ce constat est surtout une analyse qui porte un regard sur Angers sport 2020 pour une petite association, et en particulier les associations de quartiers populaires.

Le dossier « Angers Sport 2020 » représente le projet de l’élue aux sports et aux loisirs, Roselyne Bienvenu. Il s’agit clairement d’un **projet politique,** revendiqué comme tel, qui vise la totalité des moyens de la ville en matière de sport (surtout en termes d’équipements et de finances).

Qui dit politique, dit monde des idéologies et des opinions qui aura forcément des répercussions.

Ce même projet est d’ailleurs décrit dans une plaquette de présentation dans lequel on découvre les **idées** que l’adjointe détient pour la ville.

Le projet est orienté sur 5 axes directeurs extrêmement larges et ambigus sur lesquels on pourrait tout calquer. Cependant, ces axes sont composés d’orientations qui précisent tout de même la volonté de la municipalité en matière de sport. On peut d’ailleurs, en préambule, découvrir dans les déclarations de l’adjointe aux sports et aux loisirs (cf : Edito de la plaquette Angers sport 2020 + discours au conseil municipal du 25 janvier 2016), les choix stratégiques voulus et leurs motivations.

On retiendra plusieurs éléments :

* L’importance accordée par la ville à l’Office Municipale des Sports, une structure qui arbore à la fois la casquette d’outil au service de l’équipe municipale et d’association pour marquer un semblant d’indépendance. Elle a d’ailleurs vu son **rôle être renforcé par la municipalité** en place.
* Une considération différente de la part de la ville qui donne lieu à une hiérarchisation entre associations selon les formes de celle-ci. Ainsi, les **clubs** sont **favorisés** par rapport aux **associations qui n’en sont pas.** La compétition semble être donc recherchée. Ceci est d’ailleurs confirmé avec, comme objectif essentiel, la recherche du rayonnement de la ville au niveau national, avec notamment le soutien affirmé du sport de haut niveau. Il constitue d’ailleurs l’une des 5 priorités.
* Le choix du format « club » n’est pas anodin car la ville pousse les associations sportives à s’affilier à des réseaux, comme les fédérations et l’omniprésent Office Municipale des Sports.
* A défaut de pouvoir interdire la création d’association qui n’a pas pour vocation de devenir des clubs, des exigences sont imposées à celles-ci, à savoir celle de se structurer et d’établir un projet associatif. Elle consiste à **les forcer** notamment **à devenir « un service public »** autrement dit, une institution. La vocation éducative y est très importante et également prioritaire. Quoiqu’il en soit, **le projet associatif** doit être **conforme à celui de la ville.**
* Les contraintes budgétaires serait l’une des motivations de l’élaboration du projet et pousserait les acteurs sportifs à réfléchir en termes d’économie. Dans un contexte ou l’ensemble du monde associatif a connu une baisse de subvention parfois significative.
* Un **partenariat imposé** par la ville aux associations

Il parait important de rappeler tout d’abord que la mairie d’Angers est une institution au service des angevins et des angevines. Les équipements de la Ville le sont également. Les élus ont pour responsabilité d’en être gestionnaire mais n’en sont pas propriétaire. C’est un service public qui a tendance à être utilisé par des élus locaux comme instrument pour favoriser le **clientélisme** ou à l’inverse comme moyen de chantage pour ceux qui n’y cèdent pas. D’où l’importance de rappeler ce point.

Bien que ces équipements appartiennent aux citoyens, il est difficile dans une ville, riche en acteurs associatifs, de répondre à toutes les demandes. D’où la question du choix qui se pose forcément. Qui favoriser dans le choix de créneau d’une salle par exemple ? L’élue au sport actuelle a pris la décision de rédiger un programme décliné en un projet politique s’octroyant par la même occasion, l’autorisation de décider qui a le droit ou non de fréquenter les salles de la ville. La situation pose t’elle des questions d’opinions et d’idées ou de droit ? Il semble tout de même judicieux que l’on se doit de réfléchir à la chose en terme de droit et que le service public n’a pas à être pris en otage par les opinions politiques ou n’a pas à être politisé. Cela pose quand même un droit au débat.

Certes, mais cela ne résoudra pas l’équation difficile qui consiste à répondre à une demande plus forte que l’offre, c’est-à-dire plus d’associations demandeuses que d’équipements. Mais une équation consiste à résoudre x ou y et non à les supprimer donc écarter certaines structures ne résoudra pas le problème.

Le paradoxe est à son comble lorsque l’on sait qu’il existe une forte demande, et que des créneaux sont laissés libres à certains clubs, et que des salles deviennent non utilisées par ces derniers mais que les créneaux sont gardés par sécurité car ils disposent de créneaux sur plusieurs équipements en même temps, en général un équipement pour pratique intérieure (salle) et extérieure (stade) et en cas d’intempérie, il est envisagé d’utiliser la salle. Nous ne nous trouvons plus donc pas dans la recherche d’une optimisation du taux d’occupation des équipements et cela confirme la politique sélective de la ville, bienveillante lorsqu’il s’agit des plus importants clubs.

Il est donc intéressant de porter un regard sur la politique du sport sur Angers imposé par la municipalité aux usagers.

Lorsque l’on lit le programme, on s’aperçoit de la recherche de la valorisation des meilleurs clubs de la part de la Ville. Cela qui consiste à donner plus de moyens (équipement et finance) à destination des structures les plus importantes par discipline au détriment des plus petites qui se retrouvent défavorisées. Mais avant cela, elle consiste à mettre en concurrence les structures entre elles.

Elle pousse les plus petites d’entre elles à se structurer qui, dans leur jargon, signifie se professionnaliser. C’est une condition avant de pouvoir discuter de convention avec la ville pour ces derniers. Ceci est à la fois conforme à leur **politique** **élitiste et** **discriminatoire** à leurs égards car se structurer nécessite forcément des moyens qu’elles ne disposent pas. Cela permet de faire un sacré tri parmi elles. D’autres exigences peuvent s’ajouter, qui va définitivement sceller leurs sorts, comme celui de la fonction éducative. Celle-ci qui était jusqu’à présent un avantage pour les associations dans leurs argumentaires et un élément de motivation pour certains, est devenu une condition et un élément de chantage pour la municipalité. En tout cas, s’il l’on devait mettre les associations en concurrence, le poids de certains par rapport à d’autres serait marqué par l’inégalité et la hiérarchisation aura un impact néfaste sur la vie associative à terme et un climat de méfiance perpétuel.

En ce qui concerne le vecteur éducatif, il conviendrait de rappeler qu’**une association** n’a pas à vocation à se substituer au rôle des parents ou d’une école. Ce **n’est pas une institution** si elle ne s’est pas définie comme telle, et il est risible de voir que l’élue au sport ainsi que l’équipe municipale cherchent à donner des responsabilités à des associations sans en donner les moyens. Mais surtout d’imposer cela comme une condition et un **élément de chantage** pour ceux qui ne se sont pas donné cette mission, sous prétexte qu’ils demandent à se servir **d’équipements publics qu’ils financent** eux même en tant que contribuable. Pour information, la ville dispose par son service des sports, d’une cellule d’animateurs socio-éducatifs pour répondre très précisément aux missions qu’ils cherchent à confier aux associations. Cette dernière a d’ailleurs échouée dans ses missions sur certains secteurs.

Pour en revenir à cet élitisme revendiqué du service des sports de la mairie d’Angers, ils n’hésitent plus à convaincre les petites structures à rejoindre les plus grandes déjà existantes et aux usagers de rejoindre d’autres clubs existants. Ce qui est contradictoire avec la volonté de préserver l’indépendance recherchée des associations. Parce que bien évidemment, rejoindre une structure, c’est en accepter sa politique et chaque structure est propre : par exemple, certains peuvent se donner une dimension sociale, d’autre recherche uniquement la compétitivité, et d’autres encore la recherche du loisir, la simple pratique, sans politique particulière.

L’**indépendance** est également **mise à mal** lorsque l’on pousse ces organisations à rejoindre des réseaux. Légitimer des fédérations, lorsque l’on ne connait pas ses dirigeants et leurs idées, se retrouver limiter dans ses marges de manœuvres, cela pose des questions sur cette volonté de la ville, surtout lorsque l’on connait la nature des relations. Surtout que ces organisations fédératrices comme l’Office municipale des Sports ou de la fédération française de rugby disposeront d’informations censées être interne au club à la base, comme l’identité des adhérents ou le projet sportif du club, et elles se retrouvent potentiellement à la disposition de la ville ce qui serait une grave atteinte à la vie privée.

La recherche de structuration voulue par la ville pour l’association, additionné à celui de l’affiliation à des réseaux que les élus connaissent et contrôlent, ressemblent dès lors à un **circuit imposé par la municipalité, que l’on peut connaitre que si on essaie et que l’on a essayé d’y échappé**, le tout avec une volonté finale : rejoindre un **cadre** précis, c’est-à-dire, celle **voulue par la ville.** Ce fonctionnement n’est pas sans rappeler celui de quelques mafias.

En tout cas, cela s’éloigne de la volonté de base qui était celui de la simple pratique sportive. Surtout lorsque l’on connait la complication dans les démarches qui vont décourager beaucoup de monde dont la ville se félicitera. Alors que la déclaration de l’association en préfecture et l’établissement d’un règlement pourraient suffire.

La municipalité actuelle est d’ailleurs connue pour avoir une politique courante discriminatoire envers les quartiers populaires, dit-on. Les mouvements citoyens émanant de ces lieux, sont systématiquement contrôlés et les discussions sont toujours fuies et soigneusement évitées. Le silence étant un instrument très utilisé, le manque de clarté volontaire devient une évidence. Il ne reste alors que les déclarations lors de réunions publiques, étrangement non ouvert aux journalistes, pour se faire une petite idée mais là encore, l’ambiguïté s’installe. Les seules mesures sont donc un critère indiscutablement fiable et la seule option pour se faire une opinion, et là, les arguments ne manquent pas pour juger d’une politique que l’on peut juger discriminatoire. Là où la logique voudrait que l’on s’oriente et que l’on mette des moyens pour des mesures sociales, plus encore dans le contexte actuel, nous assistons à une orientation inverse qui ressemble plus à une politique sanction et répressive. Les exemples ne manquent pas, parfois à la frontière du légale : Grands moyens pour la surveillance : caméras de surveillances installées prioritairement dans ces quartiers, y compris dans les gymnases ; magistrat à destination de certaines communautés ; refus d’octroi de salles municipales à destination de certains habitants de secteur populaire pour éviter les regroupements et les éventuelles émergences de contre-pouvoirs ; maintien de grille qui verrouille des habitants dans leurs déplacements et les parquent comme certains font avec les animaux … (Pour en savoir plus, des éléments de réponses sont disponibles sur un document joint. Elle résume par un point de vue, le comportement des institutions d’une manière plus générale et celui des élus).

Même si cela reste un peu moins sévère que la tendance médiatique connue par quelques cas au niveau national, il n’est pas étonnant de voir donc que le sport est aussi une thématique utilisée dans ce sens. La dernière tendance trouvé par les élus, après avoir « nourrit les plus gros clubs de football » et de prétendre que le football a pris trop de place pour le sport sur Angers. Il est connu, comme si c’était un hasard, que dans ces secteurs populaires, le football est le sport phare et celui du futsal est particulièrement demandé. Alors, le prétexte est tout fait pour les couper des équipements. Est-ce la faute au football d’être aussi populaire et d’attirer autant de monde ? Est-ce la faute aux pratiquants de futsal de préférer cette discipline à celui du football à 11 voire à 7 ? Et pourquoi cette **géométrie variable dans les décisions**, une fois de plus qui vont toujours dans le même sens, à savoir, celui des grandes structures, bien qu’elles n’y sont pas forcément pour grand-chose dans les orientations prises par les véritables responsables ?

Au-delà de cette question, un autre problème se pose, celui du lien entre les équipements d’un secteur et de ses habitants. Les habitants des secteurs populaires, souvent défavorisés dans le quotidien, possèdent parmi leurs seules richesses, ces installations. Le bon sens voudrait qu’ils y aient la priorité sinon une place pour en bénéficier. Cela n’est pas le cas, et ce n’est ni une raison valable pour la municipalité actuelle, ni pour le service des sports de la ville. Quand bien même, il existerait un moyen avec des créneaux de libre, un verrouillage systématique est mis en place. Des cas ont été confirmés et ils ne manquent pas depuis plusieurs années. Et là encore, **la politique du silence** la sert pour ne pas avoir à se justifier. Rien d’étonnant lorsque l’on sait qu’il vaut mieux éviter un débat perdu d’avance, et ne pas se justifier quand on le peut.

La décision de baisser les subventions de l’ensemble des associations signifie moins de moyens pour les usagers les plus défavorisées. Encore faudrait-il justifier avec des vrais bilans (non arrangés) les actions menées par certaines structures qui utilisent et prennent en otage certaines populations fragiles pour dénoncer les baisses qu’ils subissent. Néanmoins, la ville avance comme prétexte les baisses de dotation de l’état pour s’expliquer. Est-ce une raison suffisante ? Quoi qu’il en soit, les baisses de subvention s’est répercuté sur la cotisation des adhérents d’une manière significative pour l’ensemble, parfois déjà en situation de précarité.

Lorsque l’on parle du rayonnement de la ville et de géométrie variable, on s’aperçoit d’une contradiction certaine lorsque la ville prétend soutenir ceux qui ont fait briller la ville au niveau national. **Des sportifs issus** de la ville et de certains **quartiers populaires d’Angers** ont brillés dans leurs disciplines respectives. Des sportifs qui brillent ailleurs mais aussi d’autres qui évoluent encore dans certaines structures locales mais ceux la **non pas le droit aux lauriers**. Pour quelle raison ? La question de la discrimination peut se poser une fois de plus.

Il y a une chose sur laquelle même un élu ne peut couper, ce sont les engagements écrits. Même si cela peut être paraitre ridicule de dire cela face un flot de fausses promesses de la part des politiques, les contrats et conventions ont un caractère obligatoire. De ce fait, le Maire d’Angers a signé en 2014, le **contrat de ville** qui est un document signé par un ensemble de responsables institutionnels (Pour ce qui est d’Angers : la Ville d’Angers, la CAF, Angers Loire Habitat …) dans lequel l’Etat s’engage avec cet ensemble à mobiliser le droit commun à destination des quartiers dits prioritaires d’Angers (cela concerne plusieurs villes de France également). Ces quartiers représentent les foyers de peuplement les plus pauvres et une enveloppe financière de l’Etat est destinée à ces secteurs indirectement, avec des moyens donnés conjointement par la ville. Pour les élus, ce sont des moyens qui arrivent donc ils n’en sont évidemment pas contre. Mais sur le terrain, l’histoire est différente comme on pourrait s’y attendre. Même après 30 ans d’échecs de la politique sur les quartiers populaires, l’histoire continue. Pour ce qui est du sport, la **mobilisation du droit commun n’est pas respectée, pas plus que le Maire qui ne respecte pas ses engagements**. Et pire, le programme **Angers sport 2020 ne traite pas une seule fois de cette politique de la ville**. C’est pourtant une thématique à part entière mentionné dans ce contrat-ville. Lorsqu’il s’agit d’ailleurs de la rénovation urbaine, l’élue aux sports se permet volontiers d’aborder le sujet de celui des équipements pourtant. Prendrait-t-elle le bon dans ces programmes pour en rejeter le reste ?

L’ensemble de la plaquette de présentation a été rédigée de manière à mettre en évidence les grands axes d’orientations déjà cités précédemment, noyé dans une marée de volonté non concrétisée par des objectifs clairs, le tout laissant transparaitre le **faux semblant du fameux « sport pour tous** » qui en réalité devrait s’intituler « Angers aime l’élite ».

Beaucoup de choses peuvent donc être cernées dans cette politique du sport. Les clubs d’élite ou associations puissantes selon les disciplines sont bien loties au détriment des plus faibles. Néanmoins, plusieurs questions très diverses restent en suspens :

L’ensemble des **gros clubs ont le monopole sur les installations** mais aussi une part importante de subventions dont parfois on se demande les conditions d’obtention de celles-ci. La répartition d’utilisation reste très inéquitable. Pas une place n’est laissée à certains qui représente pourtant un nombre de personne assez conséquent pendant que d’autres structures possèdent des créneaux sur 6 installations différentes. Cette situation est-elle normale ? Nous parlons une fois de plus d’équipement de la Ville et non privé. Si des clubs ont un poids conséquent sur la ville, pourquoi ne pas privatisé les installations pour aller jusqu’au bout de la démarche, et ainsi faire comme le SCO football dans le parc Baumette ? La question de la légitimité ne se posera plus mais bien évidemment, il faudra expliquer le choix aux angevins et angevines et leurs rendre des comptes.

Le choix de la ville de vouloir torpiller les associations de quartiers est étonnant d’un point de vue économique. Les médiateurs socio-sportifs de la ville proposent des activités dans certains quartiers et sont mis en place pour pallier à un manque d’associations. Une partie de leurs missions pouvant être résolu par l’action de ces derniers aujourd’hui constituées, ce qui permettrait d’amortir des dépenses publiques et les remettre à disposition pour un meilleur usage. Pourquoi ne pas soutenir au contraire cette initiative ? La question des intérêts se pose forcément. Il est connu au passage que la municipalité tient une **position anti-politique des grands frères** pour comprendre une partie de leurs décisions.

Il conviendrait également de la part de la ville, de définir ce qu’il entend par partenariat. Celui-ci se fait en principe entre plusieurs parties de même poids. Une ville ne peut pas avoir la même taille qu’une structure associative, même d’élite. Et puis, partenaire dans le sens « associé », n’est pas non plus le terme qui convient lorsque l’on parle d’une convention entre les deux. L’entente sur des points d’accord est suffisant pour signer une convention, cela n’en fait pas pour autant des partenaires. **La ville est une institution et non un collaborateur et l’association n’est pas un prestataire de service pour la ville.**

De plus, quelle forme ce programme prendra-t-il dans le concret ? Un règlement ? Des consignes ?

Les citoyens angevins/angevines concernés sont-ils consultés quant aux projets de rénovations urbains ?

Pourquoi ne pas créer de commissions indépendantes pour statuer sur les demandes de créneaux connaissant le comportement que le service des sports a pu avoir ces dernières années vis-à-vis des demandeurs ?